

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
République Française

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

11	11	09
----	----	----

Date de la convocation :  
19.05.2011

Date d'affichage :  
30.05.2011

Objet de la délibération :  
DEMANDE POUR QUE Me  
Hélène BRAS REPRESENTE  
LA COMMUNE AU TA de  
LYON

Acte rendu exécutoire  
Compte tenu de sa transmission  
en Sous-Préfecture le 30.05.2011

Le Maire,  
J.F BORIE,

**SEANCE DU 26.05.2011**

L'an deux mille onze et le jeudi vingt-six mai à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER -

Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – R. QUENTIN  
JM TARDIF – L. CHALVET –  
G. MERCA – JP ROGIER

Absents : *Excusés* : Mme ESPENEL Marie-Danielle – Mr ANDRE Christian

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC a exercé auprès du Tribunal Administratif de LYON un **recours pour excès de pouvoir** contre tous les arrêtés pris par les Maires de la zone concernée par le permis d'exploitation dit « de Villeneuve de Berg » en interdisant la recherche de mines de Gaz de Schiste par la technologie dite « de fracturation hydraulique ».

Le Maire précise que l'arrêté qu'il a pris au nom de la Commune de BEAULIEU a fait l'objet d'une requête auprès du Tribunal Administratif de LYON le 28 avril 2011.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'avocate Maître Hélène BRAS est spécialiste en droit public et dans les affaires touchant à l'environnement. Il propose que ce soit elle qui défende les intérêts de la commune dans cette affaire intitulé par le Tribunal Administratif « STE SCHUEPBACH ENERGY LCC c/ COMMUNE DE BEAULIEU ».

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite l'avocate Maître Hélène BRAS, avocate faisant partie de :

Société Civile Professionnelle  
ROUX-LANG-CHEYMOL-CANIZARES-LE FRAPPER du  
HELLEN-BRAS

Avocats à la Cour d'Appel de Montpellier  
5 rue André Michel - 34000 MONTPELLIER

pour représenter la commune de BEAULIEU et défendre ses intérêts contre la requête faite par l'entreprise SCHUEPBACH ENERGY LLC, en demandant l'annulation de l'arrêté que le Maire a pris au nom de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme, Le Maire, JF BORIE,

Commune de BEAULIEU  
Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
République Française